

**Délibération n°2025-98**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
(Séance du 24 juillet 2025)**

Date de convocation : 21/07/2025  
Nombre de délégués en exercice : 33  
Nombre de délégués présents : 24  
Nombre de délégués votants : 27

Le Conseil Communautaire de la Vallée d'Ossau, s'est réuni le jeudi 24 juillet 2025 à 17 heures, au nombre prescrit par la loi, au siège de la CCVO, 1 Avenue des Pyrénées à Arudy, sous la présidence de M. CASAUBON Jean-Paul, Président.

**Présents titulaires** : Mme BARRAQUE Anne-Marie, Mme BERGES Isabelle, M. BEROT-LARTIGUE Michel, Mme BLANCHET Anne, M. BONNEMASON Bernard, M. CAILLEAUX Francis, M. CARRERE Jean-Bernard, M. CASAU Henri, Mme CLAVIER Hélène, M. CASADEBAIG Robert, M. CASAUBON Jean-Paul, M. DAGUERRE Robert, M. ESQUER Philippe, M. GABASTON Jean-Pierre, M. LABERNADIE Patrick, Mme LAHOURATATE Nicole, M. MARTIN Fernand, M. MONGAUGÉ Jean-Luc, Mme MOULAT Monique, Mme MOURTEROT Josiane, M. PINOUT Bernard, Mme POUEYMIROU-BOUCHET Nadège, M. REGNIER Jean-François, M. SASSOUBRE Guy

**Absents ou excusés** : M. AUSSANT Claude, M. CACHELOU Yoann, Mme CASSOU Sylvie, M. DESSEIN Michaël, M. LEGLISE Vincent, M. LOUSTAU Christian, M. PARIS Rémi, M. SANZ Alain, M. VISSE Bernard

**Pouvoirs** : Mme CASSOU Sylvie donne pouvoir à M. CASADEBAIG Robert  
M. LOUSTAU Christian donne pouvoir à M. REGNIER Jean-François  
M. VISSE Bernard donne pouvoir à M. MARTIN Fernand

**Secrétaire de séance** : M. PINOUT Bernard

**Report du Conseil communautaire du jeudi 17 juillet 2025 faute de quorum**

**OBJET** : LECTURE PUBLIQUE : RENOUELEMENT DE LA CONVENTION AVEC LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL DES PYRÉNÉES-ATLANTIQUES

**RAPPORTEUR** : Isabelle BERGES, Vice-Présidente

La Communauté de communes de la Vallée d'Ossau a créé en 2012 un réseau de lecture publique en partenariat avec le Conseil départemental. A cet effet, une première convention avait été signée pour 3 ans de 2012-2015, renouvelée de 2015 à 2017 puis de 2018 à 2020 complétée par un avenant en 2021 et enfin en 2022 pour 3 ans.

Afin de poursuivre le partenariat avec le Conseil départemental et la Bibliothèque départementale de prêt, une nouvelle convention doit être adoptée par les deux parties pour une durée de 4 ans, de 2025 à 2028.

Cette convention présentée ci-joint a été travaillée par les deux parties et présentée à la Commission Culture et Patrimoine de la Communauté de communes de la Vallée d'Ossau et aux membres du Comité de Pilotage du Réseau de Lecture.

La convention expose les engagements de la Communauté de communes de la Vallée d'Ossau et du Département en matière de lecture publique pour le réseau de la Vallée d'Ossau.

Monsieur le Président expose aux membres du Conseil communautaire la nouvelle convention territoriale de lecture publique pour les années à venir.

Le rapport entendu,

Le Conseil Communautaire, **à l'unanimité**,

**AUTORISE** le Président à signer la convention.

Le Président,  
Jean-Paul CASAUBON

